

RAPPORT DE JURY DE L'ÉPREUVE D'ARTS PLASTIQUES

C.R.P.E. 2003

Cette épreuve comprend deux parties :

Première partie :

Elle consiste en une réalisation plastique exploitant tout ou partie des documents proposés par le jury, sans sujet ni consigne précise.

La production plastique du candidat exploite tout ou partie d'un dossier documentaire proposé par le jury. Le candidat est invité à se saisir librement des documents fournis par le jury pour mettre en œuvre des opérations de sélection, de montage et de liaison au service d'intentions expressives.

Dans son travail, il peut associer, modifier, détourner les documents utilisés avec les techniques et les matériaux courants des arts plastiques, en plan ou en volume sur un support initial de format A 3. Le candidat apporte son matériel. Sont exclus tous les matériaux à séchage lent ainsi que les bombes aérosols.

Le dossier documentaire présenté au candidat sur une planche de format A 3 est constitué d'un ensemble de documents visuels et textuels associant des univers différents tels que des reproductions d'œuvres d'art ou d'affiches, des vignettes de bandes dessinées, des textes, des photographies d'objets, d'architectures, de paysages ou d'environnement divers.

Seconde partie :

Elle consiste en **un entretien** avec le jury. Cet entretien prend appui sur la réalisation plastique du candidat de manière à faire apparaître ses intérêts et ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

POUR LES CANDIDATS

Les niveaux sont très hétérogènes : les bons candidats sont réellement préparés et témoignent d'une culture générale certaine. Par contre quelques candidats semblent faire preuve de légèreté voire d'un manque de travail et n'ont même pas eu la curiosité d'entreprendre quelques recherches sur les artistes proposés lors de la réalisation plastique.